

CONDITIONS GENERALES DE VENTES COMMUNICATION | Page 1

Article 1 – Objet de la mission

L'Agence Com'&Events peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication et de marketing. Plusieurs types de missions peuvent être confiées à l'Agence Com'&Events : du conseil, des travaux de création et/ou des travaux de production. Selon la mission, l'Agence Com'&Events peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de réservation de noms de domaines... En exécution de la mission qui lui est confiée, l'Agence Com'&Events produit des créations de communication et publicitaires et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que photographie, illustration, film... et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc. spécifiquement attaché à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, l'Agence Com'&Events perçoit une rémunération qui est en fonction du budget convenu par les deux parties au préalable.

Article 2 – Responsabilité

Les conseils, créations, accompagnements, actions opérationnels, supports... livrés par l'Agence Com'&Events sont des créations originales. L'Agence Com'&Events apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certaines activités, thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un projet comporte certains traits de ressemblance avec un autre. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et l'Agence Com'&Events décline toute responsabilité sur ce point. Le client reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'Agence Com'&Events. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun cas l'Agence Com'&Events. Le client viellera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à l'Agence Com'&Events ainsi que les images utilisées par l'Agence Com'&Events respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images. Le client est parfaitement informé que certaines images ne peuvent être utilisées que dans un temps et un tirage limité et uniquement pour certains usages. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par l'Agence Com'&Events concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Le client garantit l'Agence Com'&Events contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Le client garantit également l'Agence Com'&Events contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission. Le client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur. Lorsque l'Agence Com'&Events n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît

agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

Article 3 – Propriété intellectuelle

L'Agence Com'&Events demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. L'Agence Com'&Events détient sur le projet composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au client, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports sur lesquels figure ladite œuvre. Le client n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à l'Agence Com'&Events tout ou partie de ce projet réalisé, ni le publier ni le reproduire sans l'accord préalable écrit de l'Agence Com'&Events. Toute utilisation du projet par le client, non prévue initialement doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de l'Agence Com'&Events d'une rémunération à convenir. L'Agence Com'&Events veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales. L'Agence Com'&Events fait son affaire personnelle de l'obtention des droits d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution des prestations commandées par le client et régularisera si besoin est, les cessions de droits imposés par le code de la propriété intellectuelle et autorisation diverses nécessaires. L'Agence Com'&Events indique alors au client les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues. En cas de poursuites, ou réclamations exercées par un tiers, le client s'engage à effectuer les modifications afin de supprimer les éléments litigieux et à les remplacer par des éléments entièrement originaux ou pour lesquels l'Agence Com'&Events détient des droits. De son côté, le client doit être titulaire de tous les droits d'exploitation des œuvres ou droits de propriété intellectuelle apportées à l'Agence Com'&Events en vue de leur reproduction. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique (dessins, marques, photographies, ...) qui pourraient être apposés sur tout support de communication (affiches, tee-shirts, flyers, goodies, etc.) dont la fabrication serait confiée à l'Agence Com'&Events.

Article 4 – Conservation de la base de données et des sources – Promotion des créations

L'Agence Com'&Events conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation. L'Agence Com'&Events peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales et apposer sa signature sur ladite œuvre sauf avis contraire du client notifié par écrit en lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Sauf dispositions contraires écrites, l'Agence Com'&Events à travers ses représentations légaux et commerciaux pourra diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

La vie en couleurs !